

PRIÈRES.

L'honorable Président dépose la Résolution 308 du Sénat des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'un extrait des archives du Congrès des États-Unis d'Amérique du jeudi 21 avril 1960, relatifs à la récente réunion du Groupe Interparlementaire Canada-États-Unis.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Que la Résolution 308 du Sénat des États-Unis d'Amérique, adoptée en reconnaissance de la récente réunion du Groupe Interparlementaire Canada-États-Unis, que l'honorable Richard B. Wigglesworth, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, a transmise à l'honorable Président, ainsi qu'un extrait des archives des délibérations et débats du 86^e Congrès des États-Unis d'Amérique, Deuxième session, tenue à Washington, le jeudi 21 avril 1960—Sénat, déposés aujourd'hui, soient imprimés en appendice aux Procès-verbaux du Sénat et aux Débats du Sénat de ce jour, comme partie intégrante des archives de cette Chambre.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

(L'appendice aux Procès-verbaux du Sénat, version française, sera publié à une date ultérieure).

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message, dans les termes suivants:

Le JEUDI 5 mai 1960.

Ordonné: Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'informer leurs Honneurs que le nom de M. MacRae a été substitué à celui de M. Montgomery sur la liste des Membres désignés pour faire partie du comité mixte sur les Affaires indiennes.

ATTESTÉ.

Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le Bureau.

Le Greffier du Sénat dépose sur le Bureau le dix-huitième rapport de l'Examineur des pétitions pour Bills d'intérêt privé, comme il suit:

Le MARDI 10 mai 1960.

Conformément à la Règle 111, article 2 du Règlement du Sénat, l'Examineur des pétitions pour Bills d'intérêt privé a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport—

Votre Examineur a régulièrement étudié la pétition suivante, et il constate que les prescriptions de la Règle 107 ont été observées à tous importants égards, savoir: